



BONNETAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024** – BUDGET PRINCIPAL

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le Compte Financier Unique 2024, le Budget Primitif 2025, disponible sur le site internet de la Commune de Bonnetan : www.bonnetan.fr

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Budget Primitif (BP), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique (CFU).

Le Compte Financier Unique est un nouveau document qui remplace le Compte Administratif tenu par l'ordonnateur et le Compte de Gestion tenu par le Service de Gestion Comptable. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

Le CFU est élaboré conjointement par le Maire de Bonnetan et le comptable de la DGFIP. Il présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Compte Financier Unique (CFU) – Budget Principal Commune de Bonnetan

Le CFU de la Commune de BONNETAN se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté n-1		789 358,89 €		232 208,86 €	- €	1 021 567,75 €
Opération exercices	625 790,43 €	676 606,74 €	272 985,88 €	91 956,42 €	898 776,31 €	768 563,16 €
Total	625 790,43 €	1 465 965,63 €	272 985,88 €	324 165,28 €	898 776,31 €	1 790 130,91 €
Résultat de clôture		840 175,20 €		51 179,40 €		891 354,60 €
Solde exercice		50 816,31 €		-181 029,46 €		-130 213,15 €

I) La section de Fonctionnement

Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 50 816.31 €** auquel s'ajoute **l'excédent de n-1 de 789 358.89 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire cumulé de **840 175.20 €**.

→ A) Les Dépenses de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total_Prévu 2024	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	599 908,30 €	259 309,15 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	345 000,00 €	255 928,68 €
014 - Atténuations de produits	12 500,00 €	9 985,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	102 700,00 €	76 979,50 €
66 - Charges financières	3 540,04 €	3 540,04 €
67 - Charges spécifiques	6 576,00 €	6 343,03 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00 €	2 278,03 €
023 - Virement à la section d'investissement	267 791,14 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 427,33 €	11 427,00 €
TOTAL	1 352 442,81 €	625 790,43 €

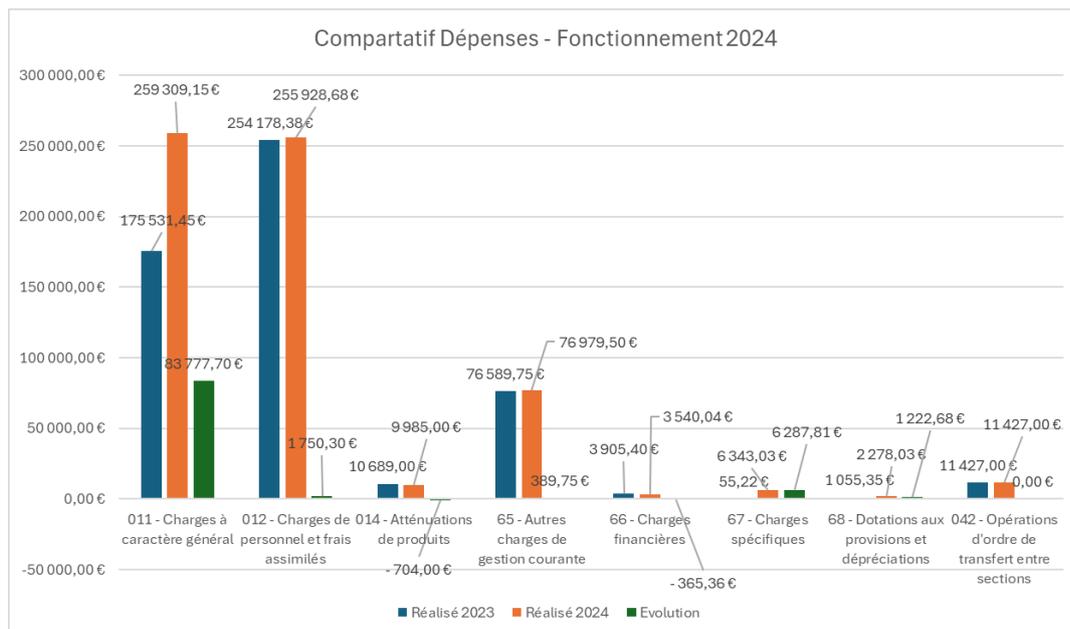
Les dépenses de fonctionnement (625 790.43 €) ont augmenté de + 17% (92 358 €) entre 2023 et 2024.

Cette augmentation au Chapitre 011 s'explique principalement par :

- Des régularisations effectuées ENEDIS et Les Francas qui n'avaient pas facturé en 2023 l'ensemble des consommations et prestations (Enedis + 29 765 € / Francas + 11 260 €),
- L'augmentation du prix unitaire et des quantités de repas de cantine (+ 12 810 €),
- Les coûts d'assurance (+ 10 842 €),
- Les coûts liés à la maintenance technique de nos bâtiments et équipements (+ 6 237 €),
- Des coûts de réparations sur la voirie (+ 4 410 €).

Ces 6 postes de dépenses représentent 75 500 € de dépenses supplémentaires en comparaison avec l'année précédente.

Ci-dessous, la synthèse des comparatifs par chapitres de dépenses en fonctionnement :



Les crédits au chapitre « charge à caractère général » (chapitre 011) pour 259 309 € représentent 41% du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité. C'est ici que l'on retrouve les dépenses d'énergie (chauffage, électricité), d'assurance, maintenance, entretien des bâtiments, entretien de la voirie, les contrats de services (Société Convivio pour la restauration scolaire et Les Francas de la Gironde pour l'accueil Garderie et Péricolaire).

Le chapitre des « charges de personnel » (chapitre 012) pour 255 928 € représente 41% du total des dépenses de fonctionnement de la collectivité, ces dépenses sont restées stables par rapport à 2023 (254 k€).

Les « atténuations de produits » (chapitre 014) pour 9 985 € ont baissé de 704 €. Elles correspondent au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) pour des montants déterminés et fixes sur l'exercice. Cette dépense provient du fait que les impositions communales sont basses par rapport aux autres communes de notre strate (www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales).

Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65) pour 76 980 € sont également stables par rapport à 2023.

Dans ce chapitre qui représente 12% des dépenses totales de fonctionnement, on retrouve :

- Les indemnités des élus pour 39 k€ (charges comprises)
- La contribution au Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS 33) pour 17 k€
- La participation aux divers syndicats (EPRCF33, SIAPA, SIV, CCAS) pour 4.5 k€ mais en 2024, le SIV n'a pas transmis d'appel à cotisation. Cette somme sera appelée sur l'exercice 2025
- Les subventions octroyées aux diverses associations pour 7.9 k€ (voir ci-dessous) :

Bénéficiaires	Localisation	Montant
AAFB - Association Amicale des familles	Bonnetan	1500,00
ACCA - chasse	Bonnetan	400,00
Association rénovation des églises paroissiale Bonnetan et Loupes	Bonnetan / Loupes	500,00
Comité des fêtes	Bonnetan	2000,00
Coopérative scolaire école Bonnetan	Bonnetan	1000,00
APEIB - BonnetanBulle	Bonnetan	400,00
FC Rive Droite 33	Tresses	750,00
WAJUTSU - CDC Croignon	Croignon	200,00
ACPGCATM - anciens combattants	Salleboeuf	250,00
Secours Catholique - Délégation de la Gironde	Mérignac	250,00
Secours Populaire français - Cenon	Cenon	250,00
Croix Rouge Française - Unité locale Entres deux mers	Saint-Loubès	250,00
SAHCC - Sté Archéologique Historique Canton	Lignan	100,00
Amicale des secrétaires du canton de Créon	Créon	100,00
Total Subventions		7950,00

Les « charges financières » (chapitre 66) pour 3 540 € sont en légère baisse par rapport à 2023.

Il s'agit des intérêts d'emprunts contractés par la collectivité pour des réalisations de travaux (école maternelle et colombarium). Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts en cours :

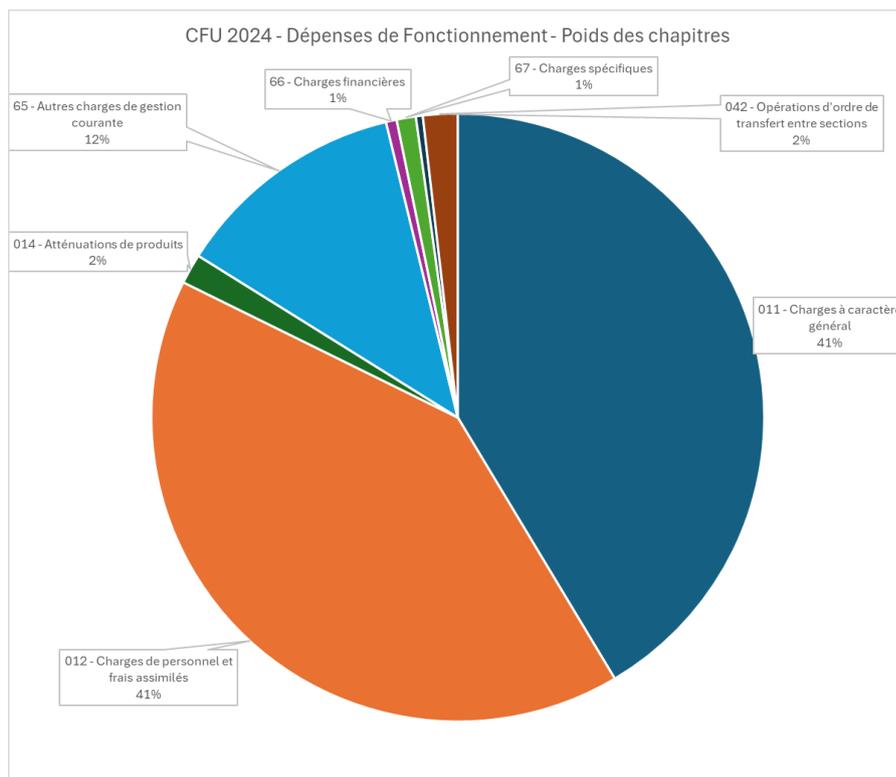
Année	Objet	Organismes	Montant Initial	Durée	Taux	Échéance finale
2017	Colombarium + voirie	Crédit Agricole	50 000,00 €	10 ans	1,16%	01/07/2026
2019	Ecole	Crédit Agricole	300 000,00 €	15 ans	1,64%	01/08/2033

L'endettement communal au 01/01/2025 se chiffre à 212 377 € soit 202.65 € / habitant (Population DGF : 1046 habitants).

Les « charges spécifiques » (chapitre 67) pour 6 343 € sont en hausse, mais correspondent à des opérations de régularisation comptable ponctuelles (Article 673 : Titres annulés sur exercices précédents).

Les « Dotations aux provisions et dépréciations » (chapitre 68) pour 2 278 € sont en hausse de 1222 €, cette somme comme l'intitulé le précise sert de provision comptable pour faire face à des recouvrements de factures de cantine qui resteraient non réglées pour diverses raisons. La nomenclature comptable (M57 abrégée) en place sur la commune impose ces dotations aux provisions sur la base d'un pourcentage progressif en fonction de l'ancienneté des factures non recouvrées par les services du Trésor Public et du SGC de Castres-Gironde?

Ci-dessous, en synthèse la répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement :

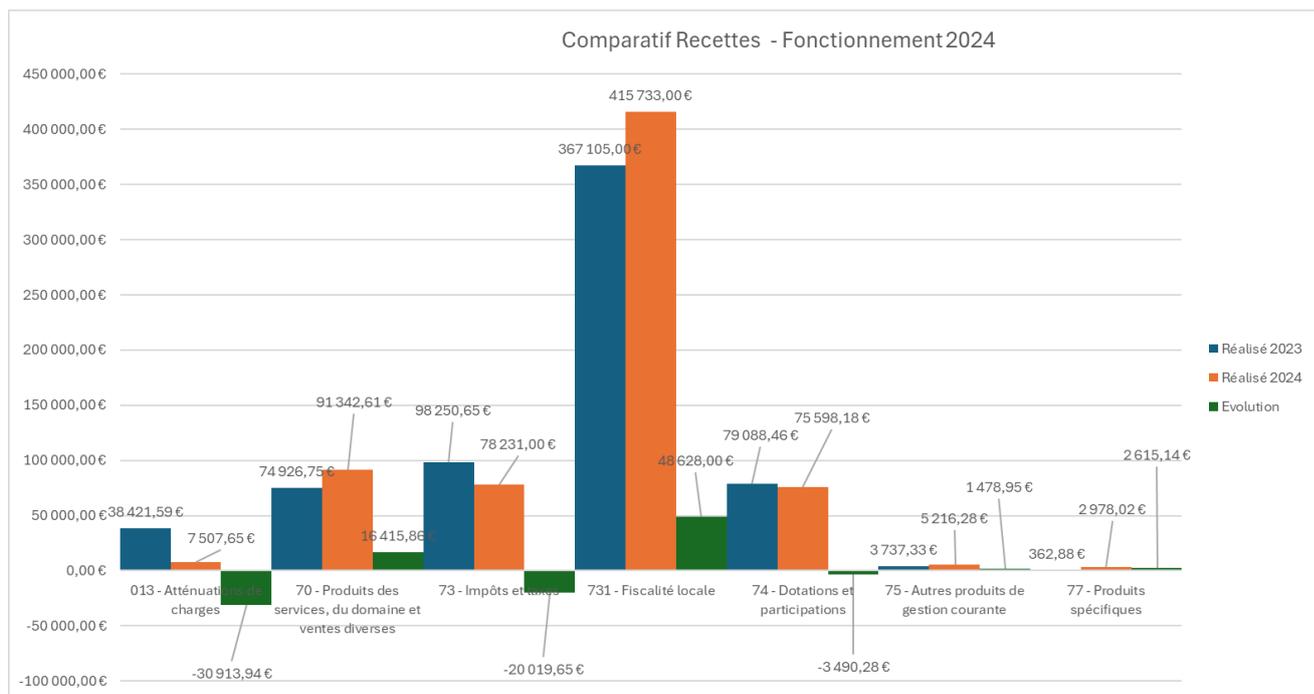


→ **B) Les Recettes de Fonctionnement**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total_Prévu 2024	Réalisé 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	789 358,89 €	789 358,89 €
013 - Atténuations de charges	- €	7 507,65 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 624,92 €	91 342,61 €
73 - Impôts et taxes	36 959,04 €	78 231,00 €
731 - Fiscalité locale	377 000,00 €	415 733,00 €
74 - Dotations et participations	72 275,09 €	75 598,18 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 224,87 €	5 216,28 €
77 - Produits spécifiques	- €	2 978,02 €
TOTAL	1 352 442,81 €	1 465 965,63 €

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 676 606.74 € (hors R002) et sont en légère hausse par rapport à 2023 (661 892.66 €) + 14 k€ soit +2.2 %.

Ci-après, la synthèse des variations par Chapitres.



Les « atténuations de charges » (chapitre 013) pour 7 507 €, en baisse de 30 910€. Il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire des arrêts de travail des agents municipaux mais également la contribution de décembre 2023 de la commune de Camarsac pour la mise à disposition d'un agent technique à mi-temps.

Les « produits de services » (chapitre 70) pour 91 342 € sont en hausse de 16 415€. La facturation des repas à la cantine constitue la majeure partie de ces produits (68.8 k€). Les autres recettes concernent une redevance de voirie attribuée par la Communauté de Communes (6 k€), les droits de stationnement des commerçants du marché et du Pizzaiolo ainsi que les concessions des cimetières.

Les « impôts et taxes » (chapitre 73) pour 78 231€ sont en baisse de 20 000€.

Dans ce chapitre, on retrouve :

- Les DMTO (Droits de Mutations à Titres Onéreux) qui ont généré 41 k€ (en baisse de 14k€)
- La Dotation de Solidarité Communautaire pour 33 k€ (=)
- L'attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais pour 3.5 k€, la baisse (-5.1 k€) résulte du transfert de l'activité comptable communale vers le Service Commun de Comptabilité mis en place par le Communauté de Communes.

Les « produits de la fiscalité locale » (chapitre 731) pour 415 733 € sont en hausse de 48 628€.

On y retrouve les taxes sur le foncier bâti et non bâti (TFB / TFNB) ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires (THLV), le montant perçu sur ces 3 taxes s'est élevé en 2024 à 390 959 €. Le solde perçu provient des taxes sur les pylônes électriques présents sur le territoire communal, il s'est élevé à 18 420 € en 2024.

Les « dotations » (chapitre 74) pour 75 600 € est en baisse de 3 490 €.

Dans ce chapitre, on retrouve :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 50 000 € (+ 673 €)
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 18 000€ (+2 200 €)
- Les Attributions diverses de compensation versées par le Département et l'Etat pour 5 900€ (- 132 €)

A noter que le montant au chapitre baisse car la CAF reverse désormais en direct les aides aux associations prestataires pour l'organisation du périscolaire (- 5 975€).

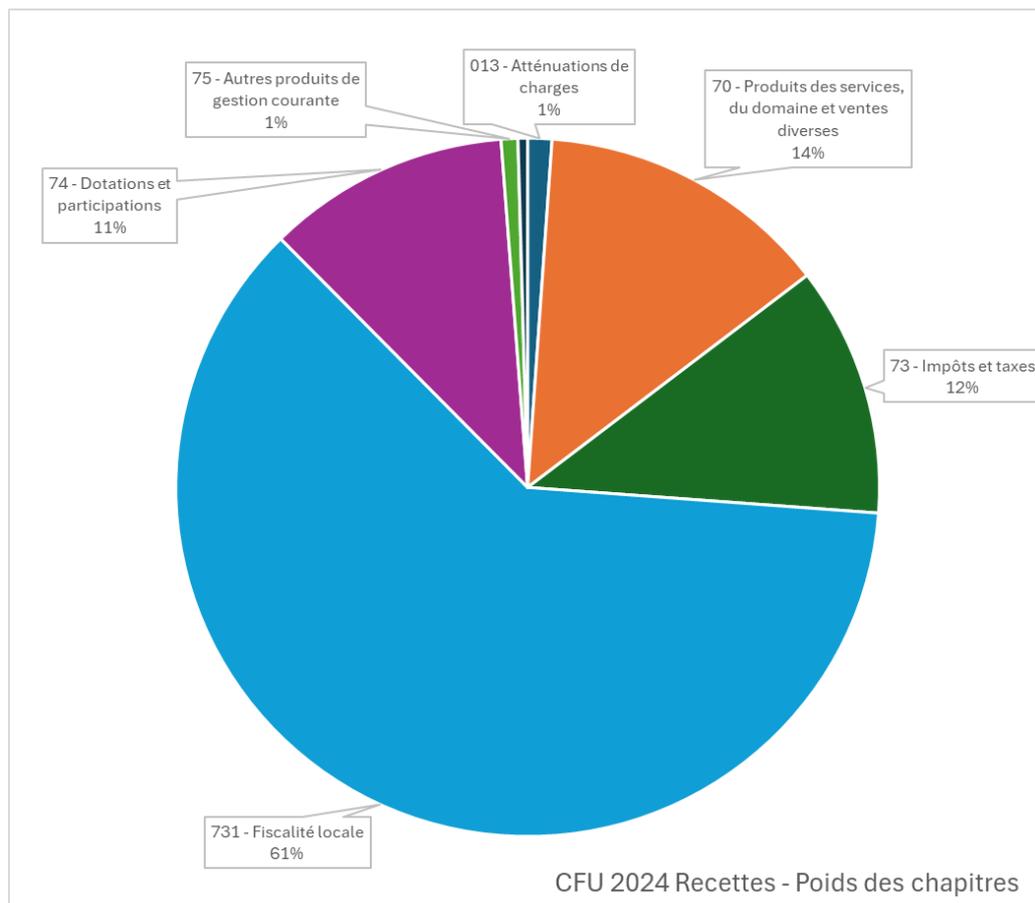
Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) représentent 5 216 k€.

Pour 3.1 k€, il s'agit du remboursement des fluides payés par les Francas qui assurent la garderie et l'accueil de loisirs au sein de nos locaux.

Pour 1.5 k€, il s'agit du remboursement du sinistre sur le portique du parc de stationnement

Le solde (580 €) correspond à la location du foyer rural et des participations perçues lors du prêt de matériel communal (tables et chaises).

Ci-dessous, la répartition par chapitre des recettes de fonctionnement :



II) La section d'investissement

Cette section fait ressortir un déficit de clôture de - 181 029.46 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de + 232 208.86 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 51 179.40 €.

➤ Les Dépenses d'investissement par opérations

Sur l'année 2024, la collectivité a dépensé **248 652.02 €** au titre de ses opérations d'investissement.

OPERATIONS	Total Prévu 2024	Réalisé 2024
202 - ACQUISITIONS DIVERSES	24 266,31 €	4 524,98 €
203 - AMENAGEMENT DU PARC	13 276,00 €	6 344,40 €
204 - TRAVAUX EGLISE	4 000,00 €	- €
205 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2 500,00 €	- €
207 - TRAVAUX DE VOIRIE	117 500,00 €	106 932,48 €
212 - REVISION PLU	40 000,00 €	- €
216 - ECLAIRAGE PUBLIC	46 925,00 €	11 796,23 €
218 - FOYER RURAL	5 000,00 €	216,00 €
222 - LOCAL TECHNIQUE	10 000,00 €	8 406,56 €
223 - ECOLE CHANTE RAINETTE	14 000,00 €	99,36 €
224 - CANTINE	8 250,00 €	2 698,24 €
225 - MAIRIE	80 000,00 €	59 908,83 €
227 - SECURISATION RD13E4	7 500,00 €	- €
229 - ADAP	30 000,00 €	- €
231 - NOUVELLE ECOLE	3 000,00 €	2 694,00 €
232 - CIMETIERE COMMUNAL	10 000,00 €	9 803,14 €
233 - RESTAURANT SCOLAIRE	40 000,00 €	- €
234 - PLAN VELO	53 600,00 €	35 227,80 €
235 - Plateforme déchets verts commune	7 500,00 €	- €
236 - Vidéo Protection	40 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS	557 317,31 €	248 652,02 €

Au titre de l'opération 202 « Acquisitions diverses » : 4 500 €

Il s'agit d'équipement divers :

- Achat Guirlandes lumineuses pour l'entretien des illuminations de Noël : 700 €
- Achat de 24 nouvelles tables pour foyer rural : 23 00 €
- Acquisition de 2 ordinateurs et une imprimante pour mairie et Services Techniques : 1 500 €

Au titre de l'opération 203 « Aménagement du parc » : 6 300€

- Nouveau portique entrée Parc : 3 000€
- Remise en état de la passerelle d'accès au Parc (côté lotissement) : 1 900 €
- Réparation du garde-corps passerelle terrain de pétanque : 1 400 €

Au titre de l'opération 207 « Travaux de Voirie » : 107 000€

- Programme 2023 (solde) : 1 300€
- Programme 2024 : 92 600 € (Lotissement Loubière 61 100€ / Virage Violon 31 500€)
- Maîtrise d'œuvre : 2 000€
- Curage et création de fossés : 9 700€
- Panneaux de signalisation : 1 200€

Au titre de l'opération 216 « Eclairage public » : 11 700€

- Programme de passage au LED du parc d'éclairage public communal (Allée du Pas Douen, lotissement de la Loubière et Abris Bus RD936).

Au titre de l'opération 218 « Foyer rural » : 216 €

- Travaux d'électricité et plomberie

Au titre de l'opération 222 « Local Technique » : 8 400 €

- Travaux d'électricité, plomberie, création d'une douche supplémentaire.

Au titre de l'opération 223 « Ecole Chante Rainette » : 100 €

- Travaux d'électricité.

Au titre de l'opération 224 « Cantine » : 2 700€

- Achat de 3 réfrigérateurs : 1 900 €
- Fournitures diverses (vaisselle / couverts) : 330 €
- Travaux d'électricité et plomberie : 470 €

Au titre de l'opération 225 « Mairie » : 59 900 €

- Travaux sur les plafonds, passage de l'éclairage en Led et installation d'une climatisation.

Au titre de l'opération 231 « Nouvelle Ecole » : 2700 €

- Installation d'une clôture en panneaux rigides le long de la RD13e4.

Au titre de l'opération 232 « Cimetière » : 9 800 €

- Seconde tranche de stabilisation des allées piétonnières au nouveau cimetière

Au titre de l'opération 234 « Schéma vélo » : 35 200 €

- Travaux d'aménagement de la voirie (Allées du Pas Douen, de Bertrille et de Pey Gaillard)

➤ **Les Dépenses d'investissement hors opérations**

Sur l'année 2024, les dépenses d'investissement hors opérations s'élèvent à 24 586.97 €.

HORS OPERATIONS	Total_Prévu 2024	Réalisé 2024
10 - Dotations, fonds divers...	250,00 €	217,95 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 115,91 €	24 115,91 €

Au chapitre 10 (Dotations, Fonds divers) apparaît une dépense de 217.95 € correspondant au 0.5% des Taxes d'Aménagements perçus reversé à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais

Au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) apparaît le remboursement du capital des emprunts de la commune pour 24 115.91 €.

L'encours de la dette représente 202 €/ habitant (contre 576 €/ habitant au niveau national, strate identique).

➤ **Les Restes à Réaliser**

Certaines dépenses engagées en 2024 n'ont pas pu être comptabilisés sur l'exercice. Elles ont été enregistrées en RAR sur l'exercice 2025.

Les RAR s'élèvent à 3 480 € en dépenses et correspondent à des travaux de remise en état de la toiture de la cantine (opération 224).

➤ **Les Recettes d'investissement par opérations**

Pour financer les travaux répertoriés ci-dessus, la commune a fait appel aux subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde.

En 2024, elle a perçu à l'opération 207 : 16 655.5 € au titre de la DETR pour la réfection Allée de Bareau et 2 603 € d'amendes de police.

➤ **Les Recettes d'investissement hors opérations**

HORS OPERATIONS	Total_Prévu 2024	Réalisé 2024
001 - Solde d'exécution section d'investissement	232 208,86 €	232 208,86 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	267 791,14 €	- €
040 - Opération d'ordres	11 427,33 €	11 427,00 €
10 - Dotations, fonds divers	70 255,89 €	63 873,92 €
TOTAL RECETTES HORS OPERATIONS	581 683,22 €	307 509,78 €

Au chapitre 001, il s'agit de l'affectation du résultat 2023.

Au chapitre 040 apparaît la somme de 11 427 €. Elle comptabilise les opérations d'amortissement, le même montant se trouve en section de fonctionnement côté dépenses (chapitre 042).

- Détail ci-dessous :

Objet	Montant	Durée	Début	Fin
Subvention Assainissement	150 000 €	15 ans	2014	2028
Subvention Assainissement	21 410 €	15 ans	2015	2029

Au chapitre 10 apparaît la somme de 63 874€ qui se décompose ainsi :

- 43 379€ à l'article 10222, correspondent au reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La collectivité perçoit 16.4% du montant de ses dépenses d'investissement de l'année N-2 (2022) et sous certaines conditions.
- 13 618 € à l'article 10226, correspondent aux Taxes d'Aménagement perçues par la commune sur les permis de construire et les aménagements réalisés par les habitants de Bonnetan.
- 6 876 € à l'article 1068 correspondent à l'affectation du résultat 2023.